

La suppression de programmes en français à l'Université Laurentienne : autopsie préliminaire

Denis Hurtubise

Number 46-47, 2021–2022

Pour l'université française à Sudbury

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1102592ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1102592ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut franco-ontarien

ISSN

0708-1715 (print)

1918-7505 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Hurtubise, D. (2021). La suppression de programmes en français à l'Université Laurentienne : autopsie préliminaire. *Revue du Nouvel-Ontario*, (46-47), 75–104. <https://doi.org/10.7202/1102592ar>

La suppression de programmes en français à l'Université Laurentienne : autopsie préliminaire

DENIS HURTUBISE

Université de Sudbury

Depuis leur annonce, le 12 avril 2021, on a fait grand cas de la diminution de l'offre dans l'éventail des programmes d'enseignement de l'Université Laurentienne, tout comme dans son corps professoral régulier, en particulier en français, où, dans les deux cas, les réductions ont été particulièrement draconiennes. Nul besoin, donc, de revenir sur celles-ci en détail dans le présent texte, où nous procédons à ce que, par analogie, on pourrait appeler une autopsie de ces compressions. En effet, la déclaration d'insolvabilité du 1^{er} février 2021 a été précédée par des mois de préparation menée dans le plus grand secret, de sorte que nul ne s'attendait à une telle annonce, inédite dans le monde universitaire canadien, au demeurant. De plus, on n'en sait encore peu, ni au sujet de la manière dont on a procédé ni au sujet de ce qui a été pris en considération pour en arriver au résultat que l'on connaît. À l'instar d'un coroner dans le cas d'un décès inattendu, nous cherchons à comprendre ce qui s'est passé tout juste en amont d'un événement fatidique et, pour ce faire, nous posons les questions suivantes :

1. Quelle méthode a été retenue pour faire le tri entre les programmes qui seraient éliminés et ceux qui seraient maintenus?
2. Certains secteurs disciplinaires ont-ils été affectés de manière disproportionnée par la disparition de certains programmes de même que par les licenciements qu'a connus le corps professoral régulier?
3. Le caractère bilingue de la programmation de l'Université Laurentienne, notamment la faiblesse du poids numérique relatif de l'éventail de programmes en français, a-t-il été pris en considération?
4. Est-il vrai que, somme toute, peu d'étudiants ont été affectés par l'annulation de cours en français?
5. Enfin, comme maints intervenants l'ont demandé, dont l'Assemblée des francophones de l'Ontario¹, a-t-on pris en considération les subventions fédérales et provinciales accordées pour promouvoir le bilinguisme institutionnel?

Les cinq premières sections seront consacrées à ces questions, auxquelles il est possible de trouver réponse sur la base d'indices glanés, par exemple, dans des documents déposés en cour au fil de la procédure judiciaire enclenchée en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Nous concluons ce texte en

¹ « Les gouvernements du Canada et de l'Ontario ainsi que le Consortium national de formation en santé investissent annuellement plus de 12 millions de dollars dans la *Laurentian University*, afin de l'appuyer pour offrir une programmation et des services de langue française de qualité. Où va cet argent? On ne le sait pas », déplore Carol Jolin, le président de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (Philippe Murat, « L'Université Laurentienne n'existe déjà plus dans le vocabulaire de l'AFO », ONfr+, 23 avril 2021).

esquissant un tableau des conséquences de ces décisions, telles qu'elles se présentent en septembre 2021.

1. Les critères

La première question que nous abordons fait partie de la constellation de celles que suscite le mot « comment », dans la question suivante : comment a-t-on procédé pour départager les programmes qui seraient éliminés de ceux qui seraient conservés? Nous ne nous intéressons pas tant aux acteurs ou à leurs rôles respectifs² qu'à la méthode et aux critères qui ont été retenus pour effectuer un tel tri.

L'affidavit du 21 avril 2021 du recteur de l'Université Laurentienne aborde ce sujet. On y lit qu'une analyse de viabilité a été effectuée pour tous les programmes d'enseignement, comme suit :

1. Calcul des revenus et des coûts associés à la livraison des programmes;
2. Estimation générale de ces coûts, en deux étapes :
 - a. Comparaison du nombre de crédits requis dans chacun des programmes et du nombre d'étudiants inscrits dans chacun d'eux;
 - b. Détermination d'un point de bascule acceptable (*acceptable cut-off*) en matière de ratio étudiant/crédit pour les programmes en anglais et pour les programmes en français. Pour les programmes en français, le ratio, bien qu'il n'ait pas été révélé, est plus bas en raison des fonds externes reçus par l'Université en appui à l'offre de programmes en français³.

² À ce sujet, voir Denis Hurtubise, Thierry Bissonnette et Gina Comeau, « Qui a fait quoi? Les coupures de programmes à l'Université Laurentienne », *Le Voyageur*, 24 juin 2021.

³ Robert Haché, « Affidavit of Dr. Robert Haché (Sworn April 21, 2021) », p. 45/16-47/18.

On dit avoir aussi pris en considération l'évolution des inscriptions de 2015 à 2020, la capacité des programmes d'attirer des étudiants de même que d'autres coûts liés à la livraison des programmes, par exemple les équipements, sans toutefois fournir de nombres à l'appui.

Il appert, donc, que le sort – la disparition – de 69 programmes d'enseignement a été déterminé sur la base de points de bascule dits « acceptables », mais non révélés. Au premier cycle en français, par exemple, où l'hémorragie a été la pire (20 programmes sur 43 sont disparus en avril 2021), on a estimé le nombre d'étudiants requis, en moyenne, pour qu'un programme en français soit financièrement viable, pour ensuite éliminer les programmes pour lesquels le nombre d'étudiants inscrits était inférieur à ce point de bascule. Or, c'est ici que le bât blesse.

En effet, il est connu dans le milieu universitaire que les coûts liés à la livraison de deux programmes en apparence identiques, sur le plan du nombre de crédits requis pour les terminer, peuvent être fort différents. En fonction de la manière dont ils sont gérés par la direction départementale, par exemple, certains programmes sont en réalité beaucoup moins coûteux que d'autres, de sorte qu'ils sont viables sur la base d'un nombre d'inscriptions nettement moins élevé que la moyenne. On peut ainsi penser que certains programmes qui sont passés à la trappe en avril 2021 étaient tout à fait viables, qu'ils n'auraient pas dû être éliminés et que l'Université a affaibli sa propre viabilité financière en les mettant au rancart.

On aurait diminué, voire évité de tels risques en faisant suivre l'établissement des coûts de livraison de chaque programme et des revenus générés par chacun d'eux, par

une analyse de leur viabilité individuelle, programme par programme, sur la base des données recueillies au cours des deux étapes précédentes. Procéder de la sorte aurait permis de prendre en considération les particularités propres à la livraison de chaque programme, tant sur le plan des revenus que sur le plan des dépenses, qui diffèrent de manière parfois très importante de l'un à l'autre. Le caractère foncièrement approximatif de la méthode qui a été retenue gomme de telles différences en répartissant, entre tous les programmes, et les bénéfiques de la saine gestion de certains, et le fardeau de la livraison dispendieuse de certains autres. Puisque la méthode retenue est telle que le point de bascule numérique entre les programmes financièrement viables et ceux qui ne le sont pas repose sur un nombre moyen d'inscriptions par programme, dont l'établissement table sur les coûts et les revenus de livraison moyens des programmes, il est tout à fait possible que des programmes financièrement viables aient été éliminés et que d'autres qui ne le sont pas aient été préservés. Il ne fait aucun doute que, comme on le verra plus loin, des programmes nettement plus viables que certains parmi ceux qui ont résisté à la restructuration ont été éliminés en avril 2021.

2. Haro sur les sciences humaines et sociales

À la lumière de l'analyse effectuée précédemment des critères énoncés par le recteur dans son affidavit du 21 avril 2021, la restructuration des programmes d'enseignement de l'Université Laurentienne devait, en principe, se solder par une évaluation de chacun des programmes. En effet, les programmes ont été évalués en fonction d'une seule mesure, à peu de chose près, en l'occurrence le nombre d'étudiants inscrits dans chacun d'eux, qui

aura été jugée suffisante ou non à l'aune d'un point de bascule établi, comme nous l'avons expliqué. Bien que nous ayons émis des réserves à l'endroit de cette méthode, voyons tout de même si les programmes qui ont été éliminés étaient bel et bien ceux qui correspondaient le moins au critère mentionné plus haut. Nous nous limiterons aux programmes offerts en français.

On le sait, ce sont les programmes de la Faculté des arts qui ont été les plus touchés par la restructuration. Et de loin. Parmi les 22⁴ programmes de premier cycle en français qui ont été fermés en avril 2021, pas moins de 12 relevaient de la Faculté des arts, qui est l'une des cinq facultés de l'Université Laurentienne qui offrent des programmes au premier cycle. Ainsi, il n'est guère surprenant que, parmi les 36 professeurs réguliers enseignant en français qui ont été mis à pied le 12 avril 2021, pas moins de 19 étaient membres de cette faculté. À titre comparatif, la Faculté des sciences, de génie et d'architecture a perdu six programmes et onze professeurs réguliers, alors que les trois autres facultés se partagent les quatre autres programmes éliminés et les six autres licenciements de professeurs enseignant en français.

On est donc en droit de s'attendre à ce que, si les programmes en français de la Faculté des arts ont été touchés d'une manière aussi disproportionnée, ce soit parce que ces derniers étaient moins productifs que ceux des autres facultés. Il serait inadmissible, en effet, que des programmes relevant d'autres facultés, dont le rendement aurait été du même niveau ou, pis encore, de niveau

⁴ Nous reviendrons plus loin à la question du nombre de programmes en français qui ont été supprimés, celui-ci ayant fait l'objet d'une certaine controverse au moment où il a été annoncé. À ce sujet, voir Julien Cayouette, « Vous dites 28, nous disons 14. Jouer sur les mots », *Le Voyageur*, 20 mai 2021.

inférieur à celui des programmes qui ont été éliminés, ne l'aient pas été eux aussi.

Or, c'est pourtant le cas. On peut le démontrer en recourant à des mesures de rendement des programmes, qui sont courantes dans le monde universitaire canadien. Ces dernières reposent sur le nombre d'équivalences d'étudiants à temps plein (EETP) inscrits dans les cours offerts dans une discipline déterminée. Résultat de la conversion (en divisant en général par 10) du nombre total d'inscriptions individuelles dans tous les cours offerts dans une discipline pendant une année universitaire, l'EETP est souvent utilisé pour calculer le nombre moyen d'étudiants inscrits dans ces cours. Puisqu'on ne saurait douter que la restructuration visait, en définitive, à réduire la taille du corps professoral régulier, l'EETP peut aussi être divisé par le nombre de professeurs (réguliers ou l'équivalent) qui donnent les cours en question. Le résultat de cette division équivaut au nombre d'EETP inscrits dans les cours offerts dans une discipline, par professeur dans la discipline en question, pour une période déterminée. Plus le ratio des EETP inscrits dans les cours d'une discipline par professeur donnant les cours en question est élevé, plus les programmes dans cette discipline sont considérés comme viables.

Or, les exemples ne manquent pas, à l'Université Laurentienne, de programmes et de grappes de programmes en français dont le rendement était semblable à celui de leurs homologues de la Faculté des arts, qui eux, contrairement aux premiers, ont été épargnés par la restructuration. Les programmes en orthophonie sont du nombre, avec un ratio EETP/professeur légèrement plus bas que celui de l'ensemble des programmes de la Faculté des arts. Il en va de même de la grappe de programmes

en activité physique, dont le ratio EETP/professeur est à peine plus élevé que celui de l'ensemble des programmes de la Faculté des arts.

Dans la mesure où, telles que décrites par le recteur le 21 avril 2021, les décisions devaient refléter le rendement relatif des programmes de l'Université Laurentienne, on ne peut faire autrement que se demander pourquoi, alors que le rendement des programmes susmentionnés était équivalent au leur, seuls des programmes en français – et les postes qui s'y rapportent – de la Faculté des arts ont été éliminés (sauf un poste du côté des programmes en activité physique, outre ceux de la Faculté des sciences, de génie et d'architecture mentionnés précédemment). Ainsi, en raison de l'équivalence sur le plan du rendement respectif tout juste expliqué, il est évident que les compressions imposées à la Faculté des arts n'étaient pas une fatalité. L'Université Laurentienne aurait pu atteindre ses cibles financières en procédant autrement. Par exemple, si elle avait choisi – nous ne l'aurions pas souhaité! – d'éliminer les programmes en activité physique et en orthophonie de même que les postes qui s'y rattachent, elle aurait pu conserver tous les programmes en français de la Faculté des arts de même que 22 des 26 postes de professeurs enseignant en français dans cette faculté. Ce faisant, l'Université Laurentienne aurait atteint la même cible en matière de réduction qu'en éliminant 12 programmes et 19 postes à la Faculté des arts en français. D'autres choix auraient été possibles, passablement plus équilibrés et qui se seraient soldés par le même résultat sur le plan financier.

Ce n'est donc pas le rendement des programmes en français de la Faculté des arts qui explique leur disparition en avril 2021. De toute évidence, celle-ci résulte de choix

arbitraires, dont l'un semble être de privilégier d'autres programmes et grappes de programmes qui sont ni plus ni moins viables que les programmes en français de la Faculté des arts.

Et ce n'est pas tout. Avant la restructuration, en effet, le ratio EETP inscrits / professeur dans les programmes de la Faculté des sciences, de génie et d'architecture représentait moins de la moitié de celui qui existait à la Faculté des arts. Autrement dit, les programmes de la première faculté ont un classement nettement inférieur à celui des programmes de la Faculté des arts. Pourtant, alors que le nombre de programmes éliminés est semblable d'une faculté à l'autre, 19 professeurs réguliers enseignant en français sur 26 ont été licenciés à la Faculté des arts, alors que 11 professeurs réguliers enseignant en français sur 31 ont subi le même sort du côté de la Faculté des sciences, de génie et d'architecture. Ainsi, bien que les programmes en français de la Faculté des arts fussent beaucoup plus productifs que ceux de la Faculté des sciences, de génie et d'architecture, on a néanmoins licencié 73 % des professeurs qui enseignaient dans les programmes en français à la Faculté des arts, alors que 35 % des professeurs qui enseignaient en français à la Faculté des sciences, de génie et d'architecture ont perdu leur poste. Pourtant, si on avait respecté le critère qu'est le rendement relatif des programmes, ce sont les programmes et le corps professoral de la Faculté des sciences, de génie et d'architecture qui auraient davantage été touchés.

Comme c'est le contraire qui s'est produit, il est évident que l'élimination de plusieurs programmes en français de la Faculté des arts de même que le licenciement des professeurs qui y enseignaient n'ont rien à voir avec le

rendement des premiers. De plus, en sabrant dans l'éventail des programmes de la Faculté des arts de même que dans son corps professoral, on lèse beaucoup plus d'étudiants qu'on ne l'aurait fait si ces suppressions avaient été principalement imposées à la Faculté des sciences, de génie et d'architecture. Qui plus est, faire disparaître les programmes les plus en demande expose l'Université Laurentienne au risque de perdre davantage de revenus (droits de scolarité et subvention provinciale) que si elle avait pris ses décisions comme il aurait été normal de le faire, étant donné les critères annoncés.

On ne peut que se demander ce qui explique que, contrairement à ce que l'on aurait été en droit de s'attendre à la lumière des critères annoncés par le recteur, les compressions se soient autant abattues sur la Faculté des arts, alors qu'elles auraient non seulement pu, mais dû être davantage réparties entre les facultés. Aurait-on posé un jugement de valeur tel que, peu importe leur rendement relatif, peu importe le fait qu'ils généraient davantage de revenus par équivalence de professeur à temps plein, les programmes en français de la Faculté des arts seraient sacrifiés au profit des programmes des autres facultés? C'est plausible, et ça l'est d'autant plus lorsqu'on considère que la composition du minuscule cercle des responsables de la restructuration ne comprend aucun professeur issu des sciences humaines et sociales.

À ce sujet, il y a lieu de se demander s'il n'aurait pas été judicieux de compenser la carence tout juste mentionnée au moment où a été constitué le comité des six membres du Sénat qui devaient représenter ce dernier lors de la première phase de la restructuration. En effet, on aurait pu veiller à ce qu'au moins l'un des six membres dudit comité soit de la Faculté des arts. Hélas, des trois

professeurs qui ont été nommés, deux étaient des mêmes domaines que le recteur, la vice-rectrice aux études et le vice-recteur associé aux affaires étudiantes, secrétaire général et du Sénat, en l'occurrence les sciences et l'éducation. Or, les programmes dans ces domaines, et ceux auxquels sont rattachés les six membres du comité du Sénat qui ont avalisé les propositions de l'administration de l'Université Laurentienne, se sont très bien tirés d'affaire lors de la restructuration, ne subissant que des pertes fort mineures.

3. Une programmation anglicisée

Depuis le début du 21^e siècle en particulier, la programmation de l'Université Laurentienne s'est nettement anglicisée. En effet, entre septembre 2000 et septembre 2020, plus de deux douzaines de programmes ont été créés pour n'être offerts qu'en anglais, dont certains dans des disciplines très populaires, alors qu'on peut compter sur un peu plus que les doigts d'une main ceux qui ont été créés pour être offerts en français au cours de la même période. En outre, certains programmes parmi ces derniers ne peuvent accueillir que des nombres restreints d'étudiants⁵.

Or, angliciser un éventail de programmes d'enseignement, comme l'a fait l'Université Laurentienne au cours des vingt dernières années, a été lourd de conséquences. En effet, on a mis en place, ce faisant, le facteur qui, plus que tout autre, a causé un accroissement de l'écart numérique – déjà considérable en septembre 2000 – entre la population qui étudie en anglais et sa contrepartie

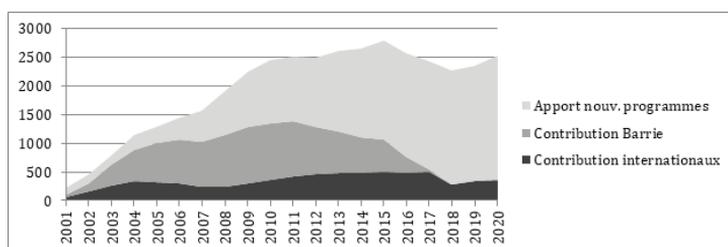
⁵ Denis Hurtubise, « Développement institutionnel et francophonie en situation minoritaire : le cas de l'Université Laurentienne », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, vol. 11, n° 11, 2019, p. 74-94.

inscrite dans les programmes offerts en français. En septembre 2020, les programmes en anglais créés depuis l'an 2000 généraient près de 20 fois les équivalences d'étudiants à temps plein (EETP) que ne le faisaient leurs contreparties en français créées au cours des 20 dernières années.

Le graphique suivant illustre la contribution respective des facteurs de l'accroissement de l'écart entre la population étudiant en anglais et sa contrepartie inscrite dans les programmes offerts en français. Au nombre de ceux-ci figurent aussi le campus anglophone de Barrie, maintenant fermé, et le recrutement international, qui a toujours été nettement plus favorable aux programmes offerts en anglais⁶ :

⁶ Comme maintes universités canadiennes l'ont fait, l'Université Laurentienne s'est mise au recrutement d'étudiants internationaux au début des années 2000. Ses efforts à ce chapitre ont nettement favorisé les programmes qu'elle offre en anglais. En effet, alors que des centaines d'étudiants dits « internationaux » faisaient gonfler les inscriptions aux cours offerts en anglais, pendant longtemps on pouvait presque compter sur les doigts de la main le nombre de ceux qui étudiaient en français. À son plus bas, en 2013-2014, seulement 3 % des étudiants internationaux de l'Université Laurentienne étaient inscrits dans un programme offert en français. L'écart s'est légèrement amenuisé depuis l'embauche récente d'un recruteur international attiré aux programmes en français, mais lui aussi fait partie des victimes de la restructuration d'avril 2021.

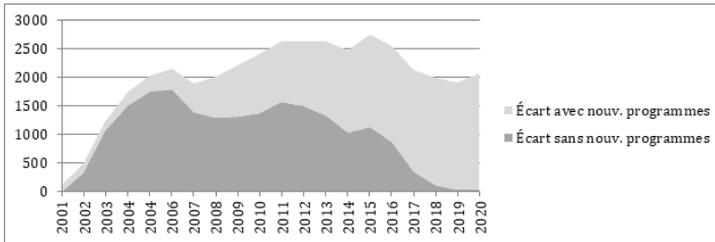
Figure 1 : Apport des programmes créés depuis l'an 2000, du campus de Barrie et du recrutement international, à la hausse de l'écart entre les inscriptions dans les programmes en français et les inscriptions dans les programmes en anglais⁷



Par l'imposant influx d'étudiants qu'elle a généré, la création de nouveaux programmes destinés à n'être offerts qu'en anglais constitue, depuis le tournant des années 2010 et, en particulier, depuis l'annonce de la fermeture du campus de Barrie en 2016, le plus important facteur de l'accroissement de l'écart entre la population poursuivant des études en français et celle qui étudie en anglais à l'Université Laurentienne, et de loin. D'ailleurs, dans l'hypothèse où l'éventail des programmes offerts dans les deux langues officielles serait resté le même de septembre 2000 à septembre 2020, l'écart entre le nombre d'étudiants inscrits dans les programmes en anglais et le nombre de ceux qui étudient en français serait revenu en septembre 2020, à peu de chose près, à ce qu'il était vingt ans plus tôt, en septembre 2000, ce qu'illustre le graphique ci-dessous.

⁷ Les statistiques sont en équivalences d'étudiants à temps plein (EETP).

Figure 2 : Apport des programmes créés depuis l’an 2000 et évolution de l’écart entre les inscriptions dans les programmes en français et les inscriptions dans les programmes en anglais sans cet apport⁸



Le passé étant souvent garant de l’avenir, il fallait s’attendre à ce que la programmation désormais réduite de l’Université Laurentienne suscite la question suivante : assiste-t-on, depuis avril 2021, à une nouvelle étape de son anglicisation?

Pour répondre à cette question, nous avons analysé la liste des programmes qui ont été éliminés et la liste des programmes qui ont été épargnés, en français comme en anglais. Nous avons dû, dans un premier temps, valider la liste officielle qui a été diffusée au lendemain de la restructuration. En effet, dans la liste des programmes en anglais dits éliminés, l’un d’eux n’avait pas été offert depuis 2016 (le BFA – Music Performance), un autre n’existait pas selon l’application *Tableau* (majeure en *Restoration Ecology*) et un nombre important d’options au sein de certains programmes avaient été élevées au rang de programmes⁹. Nous avons aussi passé au crible la liste

⁸ Les statistiques sont en équivalences d’étudiants à temps plein (EETP).

⁹ Par exemple en éducation ou encore au niveau de la maîtrise, où les options avec essai et sans essai étaient considérées comme deux programmes distincts.

des programmes en français qui ont été éliminés. De 28 au départ, le nombre de programmes en français éliminés est tombé à 22, alors que du côté des programmes en anglais, on est passé de 41 à 29, tous cycles confondus.

Ramener à leur juste taille, les nombres avancés par l'Université Laurentienne permettent de jauger l'ampleur réelle de la diminution de la programmation de cet établissement, en français comme en anglais. Dans le premier cas, 22 programmes d'enseignement ont été éliminés sur les 48 qui étaient offerts auparavant, tous cycles confondus. Du côté de la programmation en anglais, ce sont 29 programmes sur 99 qui ont subi le même sort. De tels nombres ne peuvent qu'inquiéter.

En effet, l'éventail des programmes en français a été réduit de 46 %, alors qu'il n'a été réduit que de 29 % du côté des programmes en anglais, tous cycles confondus. Ainsi, derrière des nombres de programmes retranchés relativement rapprochés (22 en français et 29 en anglais) se profile donc une réalité plus sombre, à savoir qu'on a procédé à des suppressions d'une ampleur beaucoup plus grande du côté des programmes en français, proportionnellement parlant. Pour le dire autrement, à la suite de la restructuration, 71 % de la programmation en anglais s'en est tirée indemne, alors que c'est le cas d'à peine 54 % de la programmation en français.

Hélas, que le volet francophone de la programmation de l'Université Laurentienne ait été beaucoup plus rogné que son pendant anglophone ne peut que réduire encore davantage le poids relatif du premier volet. En effet, alors que le tiers des programmes de l'Université Laurentienne étaient offerts en français avant avril 2021, ce qui était déjà peu, seulement 27 % des programmes d'enseignement de l'établissement seront désormais offerts en français. La

situation est encore pire du côté des cycles supérieurs, où il ne reste que cinq disciplines dans lesquelles on peut faire des études de cycles supérieurs en français à l'Université Laurentienne, comparativement à vingt-huit en anglais. Dans la mesure où des réductions moindres ont été faites dans la programmation aux cycles supérieurs, en particulier dans la programmation en anglais, l'Université s'est anglicisée d'une manière encore plus marquée dans sa programmation à la maîtrise et au doctorat, qui sera dorénavant à 85 % en anglais¹⁰.

Il semble bien que la restructuration de la programmation de l'Université Laurentienne n'ait pas pris en considération le (dés)équilibre linguistique, déjà très marqué, de l'établissement. En effet, force est de constater qu'on n'a pas tenu compte du fait que l'éventail des programmes d'enseignement était nettement plus anglophone que francophone avant l'opération d'avril 2021. En éliminant un nombre de programmes en français à peine moindre que celui du nombre de programmes en anglais, on a, dans les faits, fait subir une diminution proportionnellement d'une plus grande envergure à la programmation en français. Par le fait même, on a anglicisé d'une manière encore plus prononcée la programmation de l'Université Laurentienne.

Il est acquis qu'en raison des décisions d'avril 2021, la croissance de la population étudiante inscrite dans les programmes en français, en hausse ininterrompue depuis septembre 2016, est déjà un lointain souvenir. Pire encore, il y a lieu de s'attendre à ce que le nombre d'étudiants inscrits dans les programmes en français, qui avait atteint un sommet depuis vingt ans en septembre

¹⁰ En septembre 2021, seulement 5,6 % des étudiants inscrits dans un programme en français à l'Université Laurentienne l'étaient aux cycles supérieurs.

2020, ne sera pas atteint avant fort longtemps, sinon plus jamais. Nous y reviendrons.

4. Des étudiants lésés par centaines

Le 4 juin 2021, lors d'une comparution devant le Comité des langues officielles du gouvernement du Canada, le recteur de l'Université Laurentienne a été questionné par plusieurs intervenants gouvernementaux, entre autres. L'un d'eux, de Sudbury, disait ne pas croire qu'à peine 10 % des étudiants de l'Université Laurentienne avaient été affectés par la restructuration d'avril 2021¹¹. Qui dit vrai? Tout dépend de la manière dont on entend l'expression « étudiants affectés ».

Par exemple, on peut restreindre le nombre et le pourcentage des étudiants affectés à ceux dont la fermeture des programmes a été annoncée en avril, soit celles et ceux qui ne pourront plus étudier en français, à l'Université Laurentienne, dans la discipline qu'ils avaient choisie. Ces étudiants sont hautement affectés, et les conséquences de la disparition de programmes sont déléteres pour eux. En effet, ou bien ils optent pour un programme d'études offert en français dans une discipline autre que celle dans laquelle ils avaient entrepris leurs études à l'Université Laurentienne, ou encore ils se voient obligés d'aller étudier ailleurs afin de poursuivre leurs

¹¹ Arguant que 10 % constitue « une vaste sous-estimation des conséquences des compressions », Denis Constantineau, président de la Coalition nord-ontarienne pour une université de langue française, répondait ceci : « On connaît des étudiants dans des programmes qui n'ont pas été touchés, qui quittent parce qu'ils n'ont pas assez d'options en termes d'autres cours auxquels ils ont accès. Il y a des professeurs dans des programmes qui n'ont pas été touchés [...] qui acceptent des postes ailleurs. Il y a des répercussions au-delà des programmes qui ont été fermés à l'Université Laurentienne » (Bruno Cournoyer Paquin, « L'Université Laurentienne sous la loupe du Comité des langues officielles », *Francopresse*, 4 juin 2021).

études dans la discipline du programme auquel ils avaient été admis dans cette université, à moins qu'ils poursuivent leurs études dans la même discipline à l'Université Laurentienne, mais en anglais. Selon cette définition stricte d'«étudiants affectés», 7 % des étudiants inscrits dans un programme offert en anglais sont touchés, comparativement à 11,3 % des étudiants inscrits dans un programme offert en français.

Cependant, d'autres catégories d'étudiants subissent des préjudices importants en raison des choix effectués par l'administration de l'Université. En effet, étudier à l'Université Laurentienne est devenu passablement moins attrayant pour bon nombre d'étudiants dont les programmes n'ont pas été éliminés, et ce, en raison de l'importante diminution du nombre de parcours d'études complémentaires qui leur sont dorénavant accessibles. Au premier cycle et à la Faculté des arts en particulier, les étudiants se retrouvent devant un choix considérablement réduit de deuxièmes majeures et de mineures, ces options grâce auxquelles les étudiants peuvent normalement explorer un second, voire un troisième domaine d'études dans le cadre de leur programme de baccalauréat.

Encore à la Faculté des arts, où, parmi les seize programmes qui y étaient offerts auparavant, il n'en reste que six, qu'appuie un personnel enseignant régulier amputé de 73 % (19 professeurs sur 26 ont été mis à pied dans la seule Faculté des arts), les étudiants inscrits dans les rares programmes en français qui y subsistent sont lésés d'une autre manière encore, et fortement. Depuis septembre 2021, en effet, ils n'ont accès qu'à un nombre beaucoup plus restreint de cours enseignés en français à cette faculté, et ce, dans un nombre très limité de disciplines. Voilà qui leur cause un important préjudice, car

ces étudiants ont besoin de suivre un grand nombre de cours dans des disciplines autres que celle dans laquelle ils se spécialisent ou font une majeure, les cours dits « au choix ». Il n'est pas rare, en effet, que pour satisfaire aux exigences d'un baccalauréat, des étudiants s'inscrivent à un nombre de cours au choix plus grand que celui des cours dans leur discipline de spécialisation. Or, ces étudiants choisissaient maints cours de ce type parmi ceux qu'offraient les départements dont les programmes ont été éliminés en avril 2021.

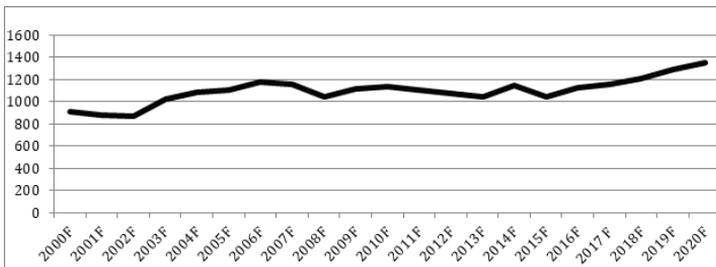
Parle-t-on d'un nombre important d'étudiants affectés de la sorte? Parmi ceux qui étaient inscrits dans un programme en français à l'Université Laurentienne en 2020-2021, pas moins de 26 % ont vu leur programme disparaître, ou se retrouvent dans un des rares programmes en français de la Faculté des arts qui ont été épargnés, mais avec un accès tellement limité à des cours au choix en français qu'ils ne pourront faire autrement que de suivre un grand nombre de cours en anglais ailleurs qu'à l'Université Laurentienne, s'ils ne l'ont pas déjà quittée.

Et c'est sans compter les étudiants de la Faculté d'éducation, qui ont besoin de suivre des cours dans les matières didactiques (dites « enseignables », par exemple l'histoire, la géographie, la philosophie et combien d'autres encore), mais qui ne seront plus enseignées en français à l'Université Laurentienne ou, si elles le sont, de manière fortement réduite. Où ces étudiants suivront-ils ces cours s'ils veulent les suivre en français? Il est tout à fait possible qu'ils demandent la permission de les suivre à distance, dans d'autres établissements, aux frais de l'Université Laurentienne.

5. Des subventions, à quoi bon?

On a longtemps fait circuler, à l'Université Laurentienne, une légende un peu triste à l'effet que les inscriptions dans les programmes en français y auraient été faibles, voire en déclin. «Ça va donc mal en français», soufflait-on, lorsqu'on ne claironnait pas : «Vous nous coûtez cher!» Or, quand on analyse les statistiques d'inscription des 21 dernières années, soit de septembre 2000 à septembre 2020, on ne peut faire autrement que constater l'écart entre ladite légende et la réalité. En effet, le nombre d'étudiants qui étaient inscrits dans des programmes offerts en français en septembre 2000 a crû de 56 % au cours des 20 années suivantes, pour atteindre un sommet en septembre 2020, favorisé par une hausse continue des inscriptions au cours des cinq dernières années, qui a été de 29 % entre septembre 2016 et septembre 2020.

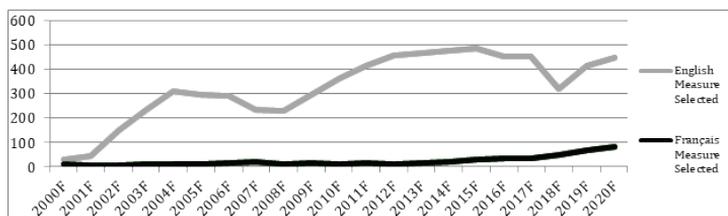
Figure 3 : Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans les programmes en français de l'Université Laurentienne, en EETP, entre septembre 2000 et septembre 2020



Un exploit en soi, cette hausse l'est encore davantage lorsqu'on considère le contexte institutionnel dans lequel elle s'est produite. En effet, l'éventail de programmes accessibles aux personnes qui, en septembre 2020, désiraient entreprendre et poursuivre des études en français à

l'Université Laurentienne était à peine plus large qu'il ne l'était vingt ans plus tôt, en septembre 2000¹². De plus, ce n'est que depuis 2018, à la suite de l'embauche d'une personne assignée au recrutement dans des pays où la langue française est parlée, que le nombre d'étudiants internationaux inscrits dans des programmes en français s'est mis à augmenter.

Figure 4 : Évolution des inscriptions d'étudiants internationaux dans les programmes en anglais et dans les programmes en français (2000-2020)



Malgré ces importants désavantages institutionnels, les inscriptions dans les programmes en français ont progressé de belle manière entre septembre 2000 et septembre 2020. Il y a fort à parier qu'elles auraient augmenté encore davantage si, au cours de cette période, l'Université Laurentienne avait investi dans la création de programmes destinés à être offerts en français, comme elle l'a fait du côté des programmes offerts en anglais. Dans une mesure moindre, mais non moins réelle, avoir investi plus tôt dans le recrutement international en faveur des programmes en français aurait aussi résulté dans des inscriptions encore plus élevées dans ces derniers.

¹² Au sujet de la création de nouveaux programmes en français depuis l'an 2000, voir la section 3, plus haut, sur l'anglicisation de la programmation de l'Université Laurentienne.

En dernière analyse, puisque le nombre d'étudiants inscrits dans les programmes d'enseignement a été le critère sur la base duquel a été scellé le sort de ces derniers en avril 2021, en sabrant de manière aussi disproportionnée dans ses programmes en français (46 % des programmes en français et 29 % en anglais) et dans son corps professoral francophone (37 % des professeurs réguliers enseignant en français et 19 % des professeurs réguliers enseignant en anglais), l'Université Laurentienne se trouve à sanctionner les conséquences de 20 ans de sous-développement relatif de son éventail de programmes en français. Si elle pouvait soutenir le développement de son éventail de programmes en anglais, comme elle l'a fait au cours de cette période, nul doute qu'elle pouvait faire de même du côté des programmes en français.

On ne saurait passer sous silence, enfin, une autre raison pour laquelle l'ampleur des suppressions dans la programmation en français de l'Université Laurentienne surprend autant. Au Canada, en effet, les universités en situation linguistique minoritaire peuvent compter sur une source supplémentaire de financement. Ainsi, outre la subvention provinciale de fonctionnement et les droits de scolarité que perçoivent toutes les universités, les universités en situation linguistique minoritaire bénéficient de subventions fédérales et provinciales pour appuyer l'offre de programmes dans la langue minoritaire. Ces subventions, qui s'élèvent à près de 12 millions de dollars par année dans le cas de l'Université Laurentienne, visent entre autres à compenser pour les coûts plus élevés que peut générer l'enseignement à des groupes plus petits dans la langue minoritaire, le français dans le cas de l'Université Laurentienne.

Dans la mesure où les programmes en français génèrent une partie de la subvention provinciale de fonctionnement et des droits de scolarité perçus par l'Université Laurentienne, force est de se demander comment il peut être possible que ces programmes aient pu générer des pertes financières pour l'Université Laurentienne, lorsqu'on tient compte des subventions supplémentaires, provinciales et fédérales, d'appui à l'enseignement dans la langue de la minorité, les 12 millions de dollars déjà mentionnés. Il faut le rappeler, car curieusement circule une opinion inverse : ces subventions ne se substituent pas aux revenus ordinaires, décrits plus haut, que génèrent les programmes en français à l'Université Laurentienne. Bien au contraire, ils s'y ajoutent à la manière d'un supplément, des plus considérables, par ailleurs.

Vu les finalités des subventions provinciales et fédérales d'appui à l'enseignement dans la langue de la minorité, d'une part, mais aussi, de l'autre, en raison de l'ampleur de celles-ci dans le cas de l'Université Laurentienne, il est permis de penser qu'il pouvait même être lucratif, pour cette dernière, d'offrir des programmes en français avant même qu'elle ne procède à la réorganisation qu'on connaît. Il faudrait le démontrer, mais tout indique que cette hypothèse doit être considérée, tout comme la question qu'elle suscite : pourquoi, alors, avoir éliminé des programmes qui, vraisemblablement, faisaient leurs frais?

6. L'état de choses en septembre 2021

Il va de soi qu'en raison de l'ampleur des compressions dans les programmes offerts en français à l'Université Laurentienne, on ne pouvait que s'attendre à ce que la population étudiante qui y est inscrite diminue en

septembre 2021. C'est ce qu'elle a fait, chutant de 13,63 % en équivalences d'étudiants à temps plein, tous cycles confondus, par rapport à ce qu'elle était un an plus tôt. La chute est très importante du côté des nouveaux étudiants en provenance de toutes les provinces canadiennes, dont l'Ontario, excluant ceux qui viennent des écoles secondaires de cette province, auxquels nous revenons à l'instant. En effet, le nombre de nouveaux étudiants canadiens ainsi définis et inscrits dans les programmes en français au premier cycle a baissé de 29,1 % par rapport à ce qu'il était en septembre 2020. Toutefois, c'est du côté des candidats à l'admission en provenance du secondaire ontarien qui étudient en français à l'Université Laurentienne en septembre 2021, c'est-à-dire ceux qui commencent un programme de premier cycle après avoir terminé leurs études secondaires, que la baisse d'inscriptions est la plus marquée, à 32 %¹³. Non seulement les deux dernières baisses frappent l'imagination, mais elles sont aussi et, surtout, fort inquiétantes.

En effet, le pire scénario que l'on pouvait raisonnablement anticiper pour septembre 2021 était le départ de tous les étudiants de première, de deuxième et de troisième année dont les programmes ont été éliminés en avril 2021. Ne pouvant plus étudier dans la discipline de leur choix, ces étudiants auraient décidé d'aller poursuivre leurs études dans un autre établissement universitaire, voire d'abandonner leurs études. Cette perte d'effectifs sur le plan du

¹³ Le troisième segment d'une population étudiante dans le contexte d'une segmentation géographique est constitué des étudiants dits internationaux. De ce côté, la baisse des inscriptions est elle aussi considérable, étant de près de 30,9 %. Toutefois, en raison du petit nombre d'étudiants internationaux inscrits dans les programmes en français à l'Université Laurentienne, cette baisse a un effet très limité sur celle de la population inscrite dans les programmes en français de cette université.

nombre d'étudiants inscrits dans les programmes de l'Université Laurentienne en septembre 2021 s'ajouterait à une autre – non hypothétique celle-là – que cause la disparition des 22 programmes en français, à savoir les étudiants qui, normalement, auraient commencé leurs études dans ces programmes en septembre 2021. La tendance générale des nouvelles inscriptions à l'Université Laurentienne étant ce qu'elle est, les pertes tout juste décrites auraient été contrebalancées, au moins de manière minimale, par des hausses d'inscriptions dans les programmes qui ont été épargnés en avril 2021.

À première vue, le scénario du pire que nous avons décrit semble s'être matérialisé, car la baisse du nombre d'inscriptions dans les programmes en français, soit plus de 13 % en septembre 2021, est plus élevée que la baisse anticipée dans le scénario ci-dessus, en l'occurrence un peu plus de 11 % de la population des étudiants inscrits dans les programmes en français. Toutefois, lorsqu'on étudie les statistiques relatives à la rétention, en particulier le nombre d'étudiants dits «de retour», en l'occurrence celles et ceux qui, inscrits en 2020-2021 sauf celles et ceux qui ont terminé leurs études, se sont réinscrits en septembre 2021, on constate que cette population n'a pas diminué autant que l'on aurait été en droit de le craindre à la suite de la disparition d'autant de programmes offerts en français en avril 2021. Autrement dit, un certain nombre d'étudiants affectés par les suppressions au sens fort du terme, soit ceux qui ont vu leur programme disparaître en avril 2021, n'ont pas quitté l'Université Laurentienne. En effet, le nombre d'étudiants des programmes en français «de retour» à l'Université Laurentienne, en septembre 2021, est supérieur au nombre d'étudiants inscrits en première, en deuxième et

en troisième année dans les programmes en français qui ont été épargnés par la restructuration, dont la portion congrue correspond au nombre d'étudiants des programmes en français éliminés qui sont, eux aussi, de retour à l'Université Laurentienne à l'automne 2021.

De prime abord réjouissante, cette statistique en cache une autre qui, hélas, ne l'est pas du tout. En effet, lorsqu'on la considère sous l'angle des types d'inscriptions, une population étudiante est composée de la somme de deux composantes, soit les étudiants «de retour», d'une part, et les nouveaux étudiants, de l'autre. Or, comme nous l'avons vu, malgré une baisse moins importante qu'anticipée du nombre d'étudiants qui sont de retour à l'Université Laurentienne et qui se sont inscrits dans les programmes en français, il demeure que la population étudiante totale des programmes en français de l'Université Laurentienne a, comme nous l'avons mentionné plus tôt, baissé encore plus qu'on ne pouvait l'anticiper en raison de la réorganisation d'avril 2021. Cela ne peut s'expliquer que par une baisse des nouvelles inscriptions dans les programmes en français restants. Celle-ci est de près de 18 %. En clair, le nombre d'étudiants de première année en septembre 2021, dans les programmes offerts en français qui n'ont pas été éliminés en avril 2021, est inférieur de 17,6 % au nombre de ceux qui commençaient leurs études, dans les mêmes programmes, en septembre 2020.

Lorsqu'on prend aussi en considération la perte d'influx de nouvelles inscriptions en première année causée par l'élimination de 22 programmes offerts en français qui, en septembre 2020, accueillait de nouveaux étudiants, le nombre de nouveaux étudiants inscrits en

première année¹⁴ dans un programme offert en français, en septembre 2021, à l'Université Laurentienne, est inférieur de près de 30 % à ce qu'il était un an plus tôt, en septembre 2020.

* * *

L'autopsie des coupes d'avril 2021 dans la programmation en français de l'Université Laurentienne à laquelle nous nous sommes livrés est préliminaire, et il pourrait difficilement en être autrement. En effet, bien que l'on soit en mesure de reconstruire ce qui s'est passé, à tout le moins en partie, en répondant aux cinq questions posées en introduction, il demeure que, fort paradoxalement, et en particulier de la perspective de celles et ceux qui en ont subi de plein fouet les conséquences depuis avril 2021, les effets des suppressions n'en constituent que ce que l'on pourrait qualifier de première vague.

En effet, on ne pouvait s'attendre à ce que la restructuration de l'Université Laurentienne ne soit qu'un mauvais moment à passer, telle une intervention chirurgicale de laquelle on se relève peu après qu'elle est terminée. Dans un tel scénario, bien des étudiants dont les programmes en français ont été éliminés en auraient trouvé un autre pour poursuivre leurs études à l'Université Laurentienne. Sur le plan du nombre d'inscriptions en septembre 2021, les pertes se seraient alors limitées aux étudiants qui, parmi ceux dont les programmes ont été éliminés, auraient quitté l'Université Laurentienne, auxquels se seraient ajoutés ceux qui, pour la même raison,

¹⁴ Les nouveaux étudiants ne sont pas tous inscrits en première année, puisqu'un certain nombre d'étudiants vont d'un établissement postsecondaire à un autre au cours de leurs études. Bien qu'ils arrivent dans leur nouvel établissement en deuxième, en troisième ou en quatrième année, ces étudiants sont aussi de nouveaux étudiants du point de vue de cet établissement.

ont renoncé à y entreprendre des études en français – dans le second cas, l'équivalent de la cohorte de première année, en 2020-2021, dans les programmes offerts dans cette langue qui ont été abolis en avril 2021.

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, ce scénario optimiste s'est matérialisé en partie, car en septembre 2021, la perte d'inscriptions du côté des étudiants orphelins de leur programme en français depuis avril 2021 est moindre qu'anticipée. En revanche, l'effet bénéfique de ce qui précède sur le nombre d'inscriptions dans l'ensemble des programmes en français a été plus que largement compensé et contrecarré par l'importante chute du nombre d'étudiants de première année dans les programmes offerts dans cette langue qui n'ont pas été coupés en avril 2021, à la hauteur de près de 18 %, comme nous l'avons indiqué plus tôt. Or, cela est de mauvais augure pour l'Université Laurentienne.

En effet, puisque cette importante baisse du nombre de nouveaux effectifs concerne les programmes en français qui ont résisté à la réorganisation, l'espoir de voir les pertes sur le plan des inscriptions contenues et restreintes aux effets directs des décisions d'avril 2021 – le scénario optimiste ci-dessus – était vain, tout comme, d'ailleurs, celui de voir la perte de programmes en français rapidement compensée par la vigueur des inscriptions dans les programmes en français qui ont été maintenus. Au lieu de cela, l'Université Laurentienne fait face à ce qui peut être comparé à un monstre à trois têtes, beaucoup plus redoutable que celui que sa haute gestion avait probablement anticipé, soit : 1. le départ d'un certain nombre d'étudiants dont les programmes en français ont été éliminés en avril 2021; 2. la non-venue des étudiants qui se seraient inscrits pour la première fois dans ces programmes en

septembre 2021; et, surtout, 3. une baisse étonnamment considérable des nouvelles inscriptions dans les programmes qui ont évité le couperet d'avril 2021.

En raison de l'ampleur du manque à gagner sur le plan des nouvelles inscriptions dans les programmes en français restants au trimestre d'automne 2021, ce manque étant encore plus élevé que les pertes du côté des nouvelles inscriptions non réalisées en raison de la suppression de programmes en avril 2021, l'Université Laurentienne se trouve à accueillir dans les programmes qu'elle offre encore en français, en septembre 2021, un nombre de nouveaux étudiants passablement moins élevé qu'elle ne pouvait raisonnablement anticiper. Chez les nouveaux étudiants en première année, la baisse est de près de 30 % d'équivalences d'étudiants à temps plein en septembre 2021, comme nous le mentionnions plus tôt¹⁵. Or, la « petite cohorte » entrante de 2021-2022, pour ainsi dire, sera celle de deuxième année en 2022-2023. Elle deviendra ensuite de troisième année l'année suivante, puis la cohorte finissante en 2024-2025. En conséquence, l'importante perte de revenus pour l'Université Laurentienne que causera, en 2021-2022, la petite taille de la cohorte de septembre 2021 aura aussi des répercussions sur les trois années financières suivantes.

À moins d'un revirement de fortune spectaculaire sur le plan du recrutement de nouveaux étudiants en septembre 2022, peu probable en raison de la perception qu'engendre l'extension des procédures judiciaires prévue par la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, les trois

¹⁵ Les nouveaux étudiants ne sont pas tous nécessairement des personnes qui commencent leurs études dans un programme déterminé, autrement dit des étudiants de première année. Certains vont dans d'autres établissements postsecondaires pour poursuivre leurs études dans une autre université, en deuxième, en troisième, voire en quatrième année.

années universitaires qui suivront celle qui a commencé en septembre 2021 verront donc autant de vagues successives des effets des compressions d'avril 2021.

Références

- Cayouette, Julien, « Vous dites 28, nous disons 14. Jouer sur les mots », *Le Voyageur*, 20 mai 2021, <https://www.lavoixdunord.ca/opinions/vous-dites-28-nous-disons-14-116324c149a16c1a0ad9aba866cc97be?sourceOrganizationKey=le-voyageur> (consulté le 15 septembre 2021).
- Cournoyer Paquin, Bruno, « L'Université Laurentienne sous la loupe du Comité des langues officielles », *Francopresse*, 4 juin 2021, <https://www.francopresse.ca/actualites/politique/luniversite-laurentienne-sous-la-loupe-du-comite-des-langues-officielles-9291a134d1b6abccf8d86695b28007dd> (consulté le 26 octobre 2021).
- Haché, Robert, « Affidavit of Dr. Robert Haché (Sworn April 21, 2021) », *Ontario Superior Court of Justice*, Dossier CV-21-656040-00CL.
- Hurtubise, Denis, Thierry Bissonnette et Gina Comeau, « Qui a fait quoi? Les coupures de programmes à l'Université Laurentienne », *Le Voyageur*, 24 juin 2021, <https://www.lavoixdunord.ca/opinions/chroniques-et-blogues/2-qui-a-fait-quoi-06aa287dc71bf2c6f639ea334e5539d8?sourceOrganizationKey=le-voyageur> (consulté le 15 septembre 2021).
- Hurtubise, Denis, « Développement institutionnel et francophonie en situation minoritaire : le cas de l'Université Laurentienne », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, vol. 11, n° 11, 2019, p. 74-94.
- Murat, Philippe, « L'Université Laurentienne n'existe déjà plus dans le vocabulaire de l'AFO », sur le site *ONfr+*, 23 avril 2021, <https://onfr.tfo.org/luniversite-laurentienne-nexiste-deja-plus-dans-le-vocabulaire-de-lafo/> (consulté le 20 septembre 2021).